

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE (ASL) DE CAMALCÉ**  
**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Anne THEVENOT, M. Pierre BOLLIET, M. Sébastien SOULIER, Mme Pauline CURTAN, Mme Amélie DREVET, M. Serge FALZON, Mme Marie-Hélène DELTORT, Mme Véronique DURAND, Mme Tiphaine COMBY, Mme Virginie POUJOL, Mme Angélique BAILLY, Mme Nathalie PEREZ, M. René GARRO, Mme Lydia BRAILLY, M. Pascal MATELET, M. Alexandre MONACO, M. Michaël TOURSEL, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, Mme Hélène BONNIER, Mme Anna ASFART, M. Gilles HENRY, Mme Nathalie GALLIERE, M. Denis TERRAILLON, Mme Valérie ASTIER, M. Jean-Marie VIAL, Mme Sophie RUGGIERI, Mme Elisabeth PONS, M. Jean-Pierre BES, Mme Fabienne SERVEL, Mme Christine GRANIER, M. David CABLAT, Mme Florence QUINONERO, M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Gregory BRO, Mme Martine BONNET, M. Stéphane SIMON, Mme Véronique NEIL, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Jean-Claude CROS, M. Philippe LASSALVY, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, M. Pierre AMALOU, Mme Cécile LEMOINE, M. Philippe SALASC, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

|                                          |               |              |                                                                    |
|------------------------------------------|---------------|--------------|--------------------------------------------------------------------|
| Quorum : 26                              | Présents : 51 | Votants : 51 | Pour : 51<br>Contre : 0<br>Abstention : 0<br>Ne prend pas part : 0 |
| Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY |               |              |                                                                    |

*Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.*

*Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.*

*VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-33, L2121-21 et L5211-1 ;*

*VU l'article L5211-10 du même code ;*

*VU l'arrêté préfectoral n°2023-DRCL-10-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;*

*VU la délibération n°51-2006 en date du 26 juin 2006 relative à l'adhésion de la communauté de communes à l'ASL de Camalcé ;*

*VU les statuts de l'ASL ;*

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la communauté de communes de poursuivre l'adhésion à cette association au regard de ses compétences et de ses missions,

**CONSIDERANT** que l'ASL, régie par la loi du 21 juin 1865 relative aux associations syndicales, doit se réunir en assemblée générale, notamment pour élire son Président et son trésorier,

**CONSIDERANT** qu'à la suite élections municipales de mars 2026, le mandat de ces représentants a pris fin avec celui du conseil communautaire qui les a désignés,

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'assemblée de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs,

**CONSIDERANT** que l'Assemblée a accepté à l'unanimité de voter à main levée,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de confirmer l'adhésion de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à l'association Syndicale Libre de Camalcé,
- de désigner Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de l'Association Syndicale Libre de Camalcé,
- de proposer sa candidature au poste de président de l'ASL.

Transmission au Représentant de l'État N° 4159  
Publication le 22/04/2026  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 22/04/2026  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26482-DE-1-1  
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY